

**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2024**

Convocations envoyées le : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-SEPT JUIN A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni en mairie, salle du Conseil municipal, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, DEMAISON, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, PIGÉ, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Gwendal MOULIN	à Madame Julie FILLEAU
Monsieur Laurent BERGER	à Madame Danielle BROCHARD
Monsieur Denis GIRAUD	à Monsieur Alain SCHNEL

Absents non représentés : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Caroline DEMAISON

DELIBERATION 2024-033 : REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CARIS

Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en service de l'Espace Caris à compter de septembre 2024, et afin d'assurer le bon usage des locaux, des équipements et des abords du bâtiment, il est nécessaire d'établir un règlement de mise à disposition des salles.

Après avoir entendu le rapport de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire,

Vu la proposition de règlement de mise à disposition de l'Espace Caris,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (20 voix pour) :

APPROUVE le règlement de mise à disposition de l'Espace Caris, annexé à la présente délibération.

PRECISE que ce règlement sera affiché au sein de l'Espace Caris afin qu'il soit visible de tout usager du bâtiment, et qu'il sera notifié à chaque entité bénéficiaire d'une mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 037-213702251-20240624-DL_2024_033-DE



AUTORISE Monsieur le Maire, et sa 1^{ère} adjointe, à signer ce règlement et tout document relatif à ce règlement et ses éventuels avenants.

Saint-Martin-le-Beau, le 24/06/2024
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline DEMAISON



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	